



Office national de Lutte contre la Corruption

— COMMUNIQUÉ —

PARTENARIATS ET COOPERATION

Dakar, le 23 octobre 2026

Protéger la valeur du diplôme sénégalais : l'OFNAC et l'ANAQ-Sup scellent un partenariat stratégique

L'accord-cadre, signé ce vendredi au siège de l'OFNAC, vise à renforcer l'éthique, la transparence, la redevabilité et la prévention de la corruption au sein du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur au Sénégal.

L'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) et l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) ont signé, ce vendredi 23 octobre 2026 au siège de l'OFNAC à Dakar, un accord-cadre de partenariat stratégique. Le document a été paraphé par **Monsieur Moustapha KA**, Président de l'OFNAC, et le **Professeur Massamba DIOUF**, Secrétaire exécutif de l'ANAQ-Sup, en présence des délégations des deux institutions.

Cet accord pose le cadre d'une collaboration stratégique et technique destinée à ancrer la culture de l'intégrité au cœur de l'évaluation et de l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans les orientations du référentiel « **Sénégal Vision 2050** », qui font de l'éthique, de la transparence et de la redevabilité des leviers majeurs de performance publique et de compétitivité nationale.

Deux missions complémentaires, une même ambition

Le partenariat repose sur la complémentarité des deux institutions : l'OFNAC apporte son expertise en matière de prévention et de lutte contre la corruption, tandis que l'ANAQ-Sup dispose, à travers ses évaluations institutionnelles et de programmes, des leviers pour intégrer les exigences d'intégrité dans l'amélioration continue des établissements. Pour l'OFNAC, l'accord contribue au déploiement de la « Chaîne de Valeur de l'Intégrité » dans l'enseignement supérieur.

Prenant la parole lors de la cérémonie, le Professeur Massamba DIOUF a souligné que « *la qualité de l'enseignement supérieur ne saurait être pleinement garantie sans une gouvernance fondée sur l'éthique, l'intégrité, la transparence et la redevabilité* ».

Il a rappelé que les risques liés au plagiat, à la falsification de données, aux conflits d'intérêts ou aux irrégularités dans les processus d'évaluation appellent une vigilance collective, précisant que l'intégrité doit être « *d'abord une culture, une pratique quotidienne et une responsabilité partagée* ».

Accueillant la délégation de l'ANAQ-Sup, Monsieur Moustapha KA a qualifié cette signature d'acte fondateur, scellant « *une convergence stratégique : celle de la qualité et de l'intégrité* » au service de la jeunesse et de la crédibilité de la République. « *Un diplôme sans éthique est un pouvoir sans boussole* », a-t-il averti, saluant le travail déjà accompli par l'ANAQ-Sup en matière de gouvernance et d'intégrité scientifique : l'OFNAC, a-t-il précisé, ne vient pas ouvrir une voie mais la renforcer, par la prévention, l'expertise et la vigilance.

Le Président de l'OFNAC a insisté sur l'extension des exigences d'intégrité aux écoles doctorales et centres de recherche, qu'il a présentée comme une avancée majeure permettant de « *tarir le mal à sa source* » et de protéger la valeur du diplôme sénégalais, au Sénégal comme à l'international. Il a également souligné l'importance qu'il attache à l'Académie de l'Intégrité, estimant que former à l'intégrité doit devenir une véritable discipline, avec ses standards et sa reconnaissance.

Il a enfin proposé aux deux institutions une devise commune : « **Par la Qualité, nous élevons le Savoir ; par l'Intégrité, nous honorons la République.** »

Quatre axes de coopération

L'accord-cadre s'articule autour de quatre axes opérationnels :

1. **Outils d'évaluation et d'assurance qualité** : co-construction et renforcement des critères de gouvernance de l'intégrité dans les référentiels et manuels d'évaluation de l'ANAQ-Sup (évaluation institutionnelle, programmes, écoles doctorales et centres de recherche), avec l'appui technique de l'OFNAC.
2. **Ingénierie pédagogique de qualité et certification** : assurance qualité des curricula de formation en éthique et en intégrité, en adéquation avec les exigences du marché du travail.
3. **Académie de l'Intégrité et appui institutionnel** : appui technique et méthodologique de l'ANAQ-Sup au projet de création de l'Académie de l'Intégrité porté par l'OFNAC, y compris l'accréditation des qualifications qu'elle délivrera.
4. **Plateforme de l'intégrité académique et scientifique** : production de données et d'indicateurs, observation des tendances, études et analyses, identification des risques et formulation de recommandations à l'intention des décideurs.

Un dispositif de suivi pour des résultats concrets

Pour garantir la mise en œuvre effective de l'accord, un **comité mixte de pilotage** se réunira au moins deux fois par an afin de valider la feuille de route annuelle, planifier les activités et évaluer les résultats. Chaque institution désignera un **point focal technique** chargé de la coordination et du suivi.

Les programmes seront financés sur les ressources propres des deux parties ou par la recherche conjointe de financements auprès des partenaires. Le secteur privé pourra être associé afin de renforcer le lien entre formation, intégrité et insertion professionnelle fondée sur le mérite.

Conclu pour une durée de **trois (3) ans renouvelable**, l'accord est entré en vigueur dès sa signature.

La cérémonie s'est achevée par l'échange des parapheurs et de présents entre les deux autorités, suivi d'une photo de famille, consacrant ce que les organisateurs ont présenté non comme une fin, mais comme un point de départ.

À propos de l'OFNAC

L'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) est une autorité administrative indépendante, dotée de l'autonomie financière et rattachée à la Présidence de la République. Il contribue à la prévention et à la lutte contre la corruption ainsi qu'à la promotion d'une culture de l'intégrité dans la gestion des affaires publiques.

À propos de l'ANAQ-Sup

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) est chargée de la régulation, de l'évaluation, de l'accréditation et de l'assurance qualité dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est membre du Réseau mondial pour l'intégrité académique (Global Academic Integrity Network – GAIN).

Contact presse

Cellule Communication et Relations publiques (CCRP) – OFNAC

Mermoz Pyrotechnie, Cité Keur Gorgui, Lots 72-73, Dakar · BP 6816 Dakar Étoile

Tél. : 33 889 98 38 · 78 169 94 77 Numéro vert : 800 000 900 · www.ofnac.sn

E-mail : communication@ofnac.sn